

Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique

Recommandations du Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique

Juin 2008



Nations Unies



LA BANQUE MONDIALE



COMMISSION EUROPÉENNE



New York 2008

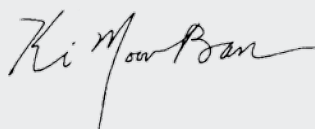
Le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique

Le Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique, institué en septembre 2007, se compose de dirigeants d'organisations d'aide multilatérale au développement réunis pour dégager les mesures concrètes à prendre pour que l'Afrique puisse atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement convenus au plan international. Présidé par le Secrétaire général de l'ONU, il réunit le Président du Groupe de la Banque africaine de développement, le Président du Groupe de la Banque islamique de développement, le Président du Groupe de la Banque mondiale, le Président de la Commission européenne, le Président de la Commission de l'Union africaine, le Directeur général du Fonds monétaire international et le Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le Groupe de pilotage est appuyé par le Groupe de travail pour la réalisation des OMD en Afrique, qui est présidé par la Vice-Secrétaire générale de l'ONU et se compose de représentants du système des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales majeures.

Préface

Nous soussignés*, représentant l'Organisation des Nations Unies, le Groupe de la Banque africaine de développement, le Groupe de la Banque islamique de développement, le Groupe de la Banque mondiale, la Commission européenne, la Commission de l'Union africaine, le Fonds monétaire international et l'Organisation de coopération et de développement économiques, présentons ci-après des propositions concrètes en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique. Nous sommes convaincus que les recommandations que nous formulons dans ce document permettront, si elles sont scrupuleusement suivies, d'obtenir des résultats substantiels et vérifiables. Les pays africains seront alors en mesure d'atteindre les OMD et de jeter ainsi les bases d'une croissance économique vigoureuse. Nous espérons que les dirigeants politiques du monde entier souscriront à ces recommandations et qu'ils s'engageront à y donner suite dans le cadre d'un plan d'action ambitieux mais réaliste qu'il importe de lancer en 2008.

Juin 2008



BAN Ki-moon
*Secrétaire général de
l'Organisation des Nations Unies (président)*



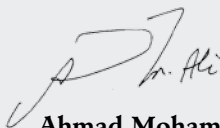
José Manuel Barroso
Président de la Commission européenne



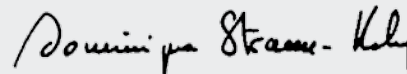
Donald Kaberuka
*Président du Groupe de la
Banque africaine de développement*



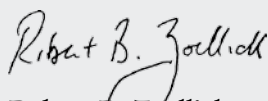
Jean Ping
*Président de la Commission de
l'Union africaine*



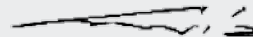
Ahmad Mohamed Ali Al-Madani
*Président du Groupe de la
Banque islamique de développement*



Dominique Strauss-Kahn
*Directeur général du
Fonds monétaire international*




Robert B. Zoellick
Président du Groupe de la Banque mondiale



Angel Gurría
*Secrétaire général de
l'Organisation de coopération
et de développement économiques*

* Après le président, les signataires apparaissent en ordre alphabétique suivant le nom de l'organisation.





Avec la réalisation, sur le continent africain, des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD, voir le [tableau 1](#)) et des autres objectifs de développement convenus au plan international, on est en droit d'espérer que des millions de vies seront épargnées, que les femmes pourront prendre leur destin en mains, que la lutte contre ces fléaux que sont l'analphabétisme, la faim et la malnutrition portera ses fruits, et que les enfants africains auront droit à une instruction de qualité et mèneront une vie saine et productive. Les résultats concrets identifiés dans le présent document (voir le [tableau 2](#)) établissent des seuils minimum touchant l'agriculture, la nutrition, l'éducation, la santé et les infrastructures qui, s'ils sont effectivement atteints, amèneront les collectivités et les pays africains à accroître leur productivité et à concourir avec succès sur les marchés mondiaux afin de dynamiser la croissance économique. Il est impératif d'investir dans la réalisation des OMD et de favoriser l'expansion du secteur privé, car c'est ainsi que l'Afrique parviendra à la stabilité et à la croissance économique durable, gage de la constitution de capital et de l'investissement étranger, et qu'elle s'affranchira de l'assistance extérieure dont elle ne peut aujourd'hui se passer.

L'importance des OMD est telle qu'on ne peut se permettre de les voir échouer. Il est donc essentiel que la seconde partie de la période fixée pour les atteindre qui commence en 2008 soit résolument axée sur la portée à l'échelle des interventions éprouvées

pour atteindre les Objectifs. Des progrès ont été accomplis, de par le monde, dans la réalisation des OMD et des autres objectifs de développement convenus au plan international, mais nombreux sont les pays qui ne sont pas sur la bonne voie pour les atteindre d'ici à 2015. Cela vaut particulièrement pour une grande partie du continent africain, qui compte des pays vulnérables ainsi que des pays sortant d'un conflit. Le continent tout entier prend du retard pour chacun des objectifs, même si l'on constate depuis peu, avec espoir, une hausse du taux de croissance économique, une amélioration générale de l'action des pouvoirs publics et un affermissement marqué des fondamentaux macroéconomiques. Outre les domaines dont il est question dans le présent document, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre l'égalité des sexes et de la viabilité environnementale.

La réalisation des OMD et la stimulation de la croissance économique passent par des politiques et des investissements publics judicieux, mais ces conditions ne sont pas suffisantes. Le secteur privé, en effet, est le moteur de l'innovation et de la croissance et il est une source de revenus pour les populations aussi bien urbaines que rurales. Il constitue aussi un incroyable gisement de compétences en matière d'organisation et de gestion, qui sont susceptibles d'améliorer l'efficacité de la prestation de services. Dans la mesure du possible, les pays devraient donc faire appel au secteur privé en complément à l'action des pouvoirs publics pour ce qui est de la conception, l'exécution et

le financement des interventions destinées à favoriser la réalisation des OMD.

Les défis que présente la réalisation des huit OMD en Afrique sont aggravés par le risque posé à long terme par le changement climatique. Il est clair que les pays africains, particulièrement exposés aux effets du changement climatique et au risque croissant de catastrophes naturelles, ont besoin de moyens supplémentaires pour y faire face. Une partie, au moins, de ces moyens supplémentaires devra être consacrée à assurer la « résilience au climat » de tous les projets et de toutes les politiques publiques visant la réalisation des OMD, et servir à étayer la capacité des populations à surmonter les conséquences des catastrophes naturelles. Les périls que représentent le changement climatique et les catastrophes naturelles rendent plus indispensables encore la coopération et l'intégration régionales en matière de politique économique, d'infrastructure (par exemple, les groupements énergétiques, et les infrastructures de transport et de communication), la recherche et l'aménagement des bassins fluviaux transfrontaliers.

De même, dans de nombreuses régions du continent, le risque permanent de conflit met en danger les acquis du développement. Il est avéré que la sécurité et le développement vont de pair. Consentir des investissements aux fins du développement, c'est

donc aussi amenuiser le risque de conflit. La détermination politique des dirigeants, agissant notamment dans le cadre de dispositifs régionaux, et un appui réel à la consolidation de la paix et au développement sur le long terme sont des facteurs clés qui doivent caractériser les stratégies destinées à stabiliser les pays sortant d'un conflit et à prévenir l'apparition de nouveaux conflits.

La hausse récente des cours des denrées alimentaires pèse lourd sur l'économie des pays africains, et risque d'annihiler les gains obtenus à grand peine dans la lutte contre la faim et la malnutrition. Néanmoins cette crise offre aussi un créneau pour augmenter le budget consacré à l'agriculture et de faire tomber les obstacles qui entravent la libéralisation des échanges de produits agricoles, au profit des pays africains. Le ralentissement de la croissance économique mondiale vient s'ajouter aux défis auxquels les pays africains sont confrontés aujourd'hui et dans le futur. Il importe donc que les OMD et l'ensemble des objectifs internationaux en matière de développement, y compris la conclusion heureuse du cycle de négociations de Doha sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, figurent au premier plan des priorités mondiales afin de réduire les probabilités de ralentissement, voire de réduction, du financement du développement.



I. Des avancées rapides sont possibles

Au cours des dernières années, l'Afrique a connu des succès qu'occulte parfois le tableau général. À l'exception de l'OMD 5 (réduire le taux de mortalité maternelle), chaque Objectif sera atteint dans de nombreux pays africains, et ce au moyen de politiques et programmes judicieusement conçus, bénéficiant du soutien de dirigeants politiques résolus et de l'aide efficace de la communauté internationale. Ainsi, grâce à la détermination des dirigeants africains et à l'aide internationale, le Malawi a pu réduire substantiellement le taux de mortalité infantile, la Tanzanie a réussi à augmenter le nombre d'élèves qui achèvent un cycle complet d'études primaires, et le Sénégal a réalisés des progrès remarquables vers la cible concernant l'accès à l'eau.

La responsabilité d'atteindre les Objectifs incombe au premier chef aux gouvernements des pays africains, qui ont, ces dernières années, fait preuve d'une volonté politique résolue à cet égard et qui mettent en place d'ambitieux programmes, susceptibles de bénéficier d'un concours financier¹. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs contribue à améliorer les politiques nationales. Il est certes possible et nécessaire de faire plus pour renforcer les politiques et le cadre réglementaire dans l'ensemble des pays africains, et pour mobiliser le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Mais c'est la volonté affirmée et tangible des gouvernements et des organes régionaux africains, tels que le Nouveau partenariat pour le

¹ L'Assemblée des chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine, réunie à Addis-Abeba, a réaffirmé en janvier 2008 l'engagement politique de l'Afrique pour l'atteinte des OMD par l'adoption d'une décision dans laquelle elle apporte son soutien aux travaux du Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique.

développement de l'Afrique (NEPAD), qui fait affirmer le Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique que ces Objectifs peuvent, dans l'ensemble, être atteints si le partenariat mondial convenu à la Conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey en 2002 se concrétise.

Le Groupe de pilotage a identifié une liste de possibilités concrètes pour mettre en œuvre et porter à l'échelle les interventions en faveur de la réalisation des OMD :

- » Faire face, sur le court terme, aux besoins alimentaires d'urgence résultant de la hausse mondiale des cours des denrées alimentaires, de sorte à prévenir la malnutrition et contenir l'agitation politique;
- » Lancer sur le continent africain une révolution verte, dans le cadre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (PIDAA), en vue de doubler les rendements agricoles, dynamiser la croissance économique et combattre la faim;
- » Mettre en œuvre des programmes d'alimentation scolaire au plan national, au moyen de denrées alimentaires produites localement, et faire en sorte que les besoins en micronutriments soient intégralement couverts, au moyen de programmes nationaux de nutrition, de façon à réduire radicalement la malnutrition et la faim;
- » Consentir des investissements en faveur de l'éducation afin de réaliser, d'ici à 2015, les OMD et les Objectifs de l'initiative Éducation pour tous, notamment pour ce qui est de la parité des sexes à tous les niveaux, et, à cet effet, mettre en place des plans sectoriels intégrés qui tiennent compte des réalités nationales et prévoient l'extension, au moindre coût, de l'enseignement post-primaire;
- » Renforcer les systèmes de santé et mettre progressivement en œuvre des interventions destinées à assurer la survie des enfants, afin de parvenir à réduire des deux tiers le taux de mortalité infantile;
- » Faire en sorte que toutes les femmes aient accès à des soins obstétriques d'urgence d'ici à 2015 afin de réduire des trois quarts le taux de mortalité maternelle;
- » Assurer des services de planification familiale pour tous d'ici à 2015;
- » Lutter contre les maladies infectieuses, et pour cela :
 - » Donner pleinement accès au traitement du VIH/sida d'ici à 2010;
 - » Réduire de moitié le taux de prévalence du paludisme d'ici à 2010 (par rapport à 2000), et ramener à un taux proche de zéro le taux de mortalité liée à cette maladie;
 - » Faire en sorte que les cas de tuberculose soient correctement détectés et soignés et à cet effet, mettre en œuvre le Plan mondial « Halte à la tuberculose »;
 - » Maîtriser les maladies tropicales négligées d'ici à 2015;
- » Mettre en œuvre des stratégies nationales d'approvisionnement en eau et d'assainissement afin d'atteindre les cibles fixées en matière d'eau et d'assainissement;
- » Consentir les investissements indispensables (notamment en ce qui concerne les transports, l'alimentation électrique, l'eau et la communication à large bande) identifiés dans le cadre du NEPAD, l'objet étant d'accroître la productivité, de réduire le temps que les femmes et les jeunes filles passent à accomplir des tâches ménagères, d'alléger le coût de la prestation de services et d'intégrer l'Afrique dans l'économie mondiale;
- » Renforcer l'appareil statistique au niveau national afin de suivre les progrès accom-

plis dans la réalisation des OMD et, pour ce faire, mettre en œuvre le Plan d'action de Marrakech pour la statistique.

Les faits que le Groupe de pilotage a étudiés montrent que les recommandations ici formulées permettront, si elles sont scrupuleusement suivies, d'obtenir des résultats vérifiables (voir le tableau 2) qui pourront être exploités pour observer les progrès réalisés et améliorer l'emploi des ressources tant nationales que celles provenant de l'extérieur. Associés à des politiques économiques judicieuses visant à favoriser l'expansion du secteur privé et une plus grande participation aux échanges commerciaux, ces résultats atténueront les entraves au développement, faciliteront la réalisation des OMD et jetteront les fondements d'une croissance économique vigoureuse. Dans de nombreux domaines, la coopération et l'intégration régionales devront étayer les mesures prises au plan national, afin de bénéficier des économies d'échelle et faire face aux défis trop grands pour les pays individuellement, tels que l'investissement dans des groupements énergétiques régionaux ou la facilitation du commerce.

Outre ces opportunités de passage à l'échelle, les pays africains doivent, grâce à des politiques et des textes de loi efficaces, systématiquement permettre aux femmes et aux jeunes filles de s'autonomiser et œuvrer à la viabilité de l'environnement, qui demeure un enjeu crucial. Les résultats identifiés dans le tableau 2 contribueront grandement à la réalisation de ces deux objectifs. Ainsi, l'accès sans entrave à un enseignement de qualité donnera aux jeunes filles la possibilité de s'autonomiser, l'amélioration des infrastructures permettra aux femmes et aux jeunes filles de mieux disposer de leur temps, la modernisation des services de santé se traduira par un recul de la mortalité maternelle, et, enfin, le développement axé sur l'agriculture offrira de nouveaux moyens

aux petits exploitants, lesquels sont principalement des femmes. De même, les investissements consentis pour la gestion des ressources en eau, la viabilité de l'agriculture et l'aménagement urbain pourront endiguer la déperdition des ressources environnementales à travers l'Afrique.

Dans de nombreux secteurs, de simples interventions de base peuvent, en un laps de temps remarquablement court, accélérer les progrès, notamment à l'issue d'un conflit ou à la suite d'une catastrophe naturelle. Parmi ces mesures à effet rapide, on citera l'extension des programmes de nutrition, la lutte contre le paludisme et d'autres maladies à transmission vectorielle, l'augmentation rapide du taux de scolarisation grâce à l'abolition des droits de scolarité, la modernisation des intrants agricoles de sorte à accroître la productivité, et, enfin, un meilleur accès à la planification familiale. Le Groupe de pilotage recommande que les pays africains accordent la priorité à ces initiatives à effet rapide et bénéficient de l'appui nécessaire par leurs partenaires au développement pour la mise en œuvre.

Pour chaque opportunité de passage à l'échelle le Groupe de pilotage a recensé les organisations internationales et les mécanismes de financement susceptibles d'aider les pays africains à formuler des politiques et des programmes judicieux, d'assurer une meilleure cohérence de l'aide fournie par les bailleurs de fonds et d'appuyer la mobilisation de ressources. Le Groupe tient à préciser que les mécanismes de financement énumérés au tableau 2 ne remplacent pas d'autres sources de financement multilatéral, bilatéral ou privé, mais servent à les compléter.

Selon le Consensus de Monterrey en 2002, les pays africains devront mobiliser les ressources nationales et attirer des capitaux privés pour financer les investissements et

les dépenses courantes requis pour atteindre les OMD en Afrique. Les gouvernements des pays africains ont déjà pris d'importantes mesures pour améliorer la collecte de l'impôt et accroître la part des recettes publiques dans le produit intérieur brut (PIB)². Ils se sont aussi engagés à consacrer à certains secteurs un pourcentage donné du budget de l'État; ces objectifs doivent être atteints³. Le secteur privé contribue de manière fondamentale à la croissance soutenue et à la réalisation des OMD. C'est lui en effet qui génère la valeur économique, qui exécute les investissements ciblés et prête les services voulus dans le cadre de partenariats public-privé, et qui assure le cofinancement indispensable des infrastructures et autres investissements publics. Les pouvoirs publics peuvent et doivent consolider le secteur privé au moyen de politiques susceptibles de favoriser les investissements.

Cela étant, l'État et le secteur privé ne parviendront pas à eux seuls à instaurer une croissance économique soutenue ni à réaliser les OMD. Pour que ces derniers puissent se concrétiser, il faut que le financement extérieur public soit, dans l'ensemble, porté à 72 milliards de dollars par an. Le Groupe de pilotage lance ainsi un appel à tous les partenaires au développement pour qu'ils tiennent les engagements en matière d'aide publique au développement (APD) pris à Monterrey (à savoir, prendre des mesures

concrètes pour y consacrer effectivement chaque année 0,7 % de leur revenu national brut (RNB)), ainsi qu'au cours de la période précédant le Sommet mondial de 2005, y compris le Sommet de Gleneagles⁴. Les besoins de financement externes restant peuvent être comblés à travers les engagements pris par des pays qui ne sont pas membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, l'intensification de la coopération Sud-Sud, les fondations philanthropiques privées et les partenariats public-privé. Au fur et à mesure que l'économie des pays africains croît et s'intègre à l'économie mondiale, les échanges internationaux et les ressources nationales prendront une part plus grande dans le financement du développement, à condition que les pouvoirs publics mettent en place des politiques volontaristes et des stratégies intégrées destinées à augmenter la compétitivité et la participation au commerce régional et international. La croissance, associée à des politiques judicieuses, amènera progressivement l'Afrique à être moins tributaire d'un financement extérieur.

Il importe non seulement d'augmenter en volume l'apport extérieur, mais encore d'améliorer la qualité de l'aide et de l'aligner sur les priorités des pays bénéficiaires, comme indiqué dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Le Groupe de pilotage recommande aux partenaires au développement d'aligner entièrement l'aide qu'ils prêtent sur les systèmes

² Ainsi, des pays d'Afrique subsaharienne sont parvenus à accroître la part des recettes publiques dans le PIB de 6,9 points de pourcentage entre 1996 et 2006. Cette augmentation dans la mobilisation des ressources nationales est encore plus marquée dans les pays non producteurs de pétrole. Source : Statistiques financières internationales, Fonds monétaire international (FMI).

³ On citera notamment l'allocation de 10 % des dépenses publiques à l'agriculture (Déclaration de Maputo, 2003), 15 % à la santé (Déclaration d'Abuja, 2000) et 20 % à l'éducation (Conférence des ministres de l'éducation tenue à Dar-es-Salaam en 2002 et directives de l'IMOA-EPT.

⁴ Comme indiqué dans le communiqué du Sommet de Gleneagles en 2005: « Les engagements du G-8 et d'autres donateurs entraîneront une augmentation de l'aide publique au développement pour l'Afrique d'environ 25 milliards de dollars par an d'ici 2010 ». À l'issue du Sommet de Gleneagles, il a été confirmé que l'aide publique au développement de l'Afrique pour 2004 se situait à 29,3 milliards de dollars. L'objectif de l'aide au développement pour l'Afrique d'ici 2010 correspondrait par conséquent à 54,3 milliards de dollars à prix constants 2004 et à quelque 62 milliards aux prix et taux de change moyens de 2007.

nationaux au moyen d'accords pluriannuels, d'en rehausser la prévisibilité, de mieux se répartir les tâches, et de délaissier plus rapidement le financement de projets en faveur de l'appui budgétaire. De nombreux pays et organismes qui ne sont pas membres du CAD assument un rôle de plus en plus important comme partenaires au développement des pays africains. Il importe donc d'associer à l'amélioration de l'efficacité de l'aide les bailleurs de fonds non-membres du CAD disposant de revenus élevés (tels que les États du Golfe), les partenaires de la coopération Sud-Sud tels que le Brésil, la Chine et l'Inde, et les grandes fondations privées.

Les mesures énoncées ci-dessous visant à porter à l'échelle les interventions éprouvées constituent un plan d'action certes ambitieux mais réaliste, qu'il importe de lancer en 2008. Le Groupe de pilotage exhorte les dirigeants politiques du monde entier à étudier ces recommandations et à s'engager à les appliquer à l'occasion du Sommet européen de 2008, du Sommet du G-8 au Japon, du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui doit se tenir à Accra, de la Réunion de haut niveau sur les OMD qui aura lieu à New York en septembre, de la Conférence sur le financement du développement qui se déroulera à Doha, et d'autres instances internationales.



II. Principales recommandations du Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique

Dans ses recommandations, le Groupe de pilotage énonce les mesures pratiques à prendre pour concrétiser les engagements pris à ce jour en résultats tangibles au niveau national. Pour chaque domaine concerné (voir le tableau 2), le Groupe a indiqué :

- i) Les résultats qui peuvent être obtenus au moyen d'une mise à l'échelle des interventions connues et éprouvées;
- ii) Les organisations qui sont susceptibles de jouer un rôle directeur;
- iii) Les mécanismes de financement multilatéral qui peuvent s'ajouter à d'autres sources de financement, tant bilatéral que multilatéral;
- iv) Le montant estimatif du financement extérieur requis.

1. Agriculture, sécurité alimentaire et nutrition

Comme le montre bien la hausse mondiale des cours des denrées alimentaires, l'agriculture est capitale au regard de la réduction de la pauvreté, de la lutte contre la faim et la malnutrition (OMD 1) et de la stimulation de la croissance en Afrique. Il importe d'accorder une attention particulière aux petits exploitants, qui sont en majorité des femmes, et qui représentent 80 % des agriculteurs du continent. L'Afrique est la seule région au monde qui n'a pas bénéficié d'une révolution verte. En conséquence, les rendements ne progressent plus depuis quelques dizaines d'années, et la disponibilité alimentaire par habitant est en chute depuis les années 70. Et pourtant, il existe des technologies éprouvées et peu coûteuses qui

permettraient de lancer une révolution verte africaine et de doubler, dans un court laps de temps, le rendement par hectare des petites exploitations. Il faudrait pour cela, en particulier, que les petits exploitants aient accès à des intrants agricoles de base, tels que les engrais et les semences améliorées, qu'ils améliorent la gestion des récoltes et du cheptel, et qu'ils gèrent les sols et les ressources en eau dans la perspective du développement durable.

Bien que les ressources extérieures consacrées à l'agriculture africaine ne cessent d'augmenter, elles sont bien en-deçà de ce qui permettrait de lancer une révolution verte africaine. L'un des principaux enjeux consiste à réduire le cloisonnement des donateurs et à canaliser l'aide financière de manière à ce qu'elle contribue effectivement à l'exécution de stratégies agricoles à l'échelle nationale dans le cadre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (PIDAA).

Dans de nombreux pays africains, la population rurale et urbaine souffre de carences en macro- et micronutriments. Or, celles-ci peuvent être combattues par des programmes ciblés au niveau national et destinés à assurer la nutrition de base et à dispenser une alimentation scolaire, au moyen de denrées alimentaires produites localement. Associés à un accroissement de la productivité agricole des petites exploitations, ces programmes, dont l'efficacité est éprouvée, renforceront la sécurité alimentaire.

La hausse actuelle des cours des denrées alimentaires présente de grands dangers pour les pays africains : elle risque d'exacerber l'insécurité alimentaire parmi les pauvres et de compromettre les acquis récents en matière de développement. La situation est telle qu'elle exige d'urgence une action internationale concertée. Elle montre qu'il est impératif de consentir

des investissements sur le long terme pour accroître la productivité agricole, favoriser l'alimentation scolaire et les programmes de nutrition, et mettre en place des filets de protection sociale, y compris des régimes d'assurance. Sur le court terme, il faut augmenter le montant des ressources destinées à faire face aux crises humanitaires et aux pénuries alimentaires temporaires sur tout le continent. Mais cette hausse des cours est aussi l'occasion pour les agriculteurs africains d'accroître leur production. De manière critique, elle offre comme jamais auparavant l'occasion d'ouvrir les marchés agricoles nationaux et internationaux, et il convient de la saisir pour faire progresser les négociations qui se déroulent dans le cadre du Cycle de développement de Doha.

Les incidences du changement climatique sur le long terme se font d'ores et déjà sentir en Afrique. Le régime des précipitations est bouleversé, les cultures atteignent les limites de leur tolérance thermique et les éleveurs trouvent moins facilement des points d'eau et des pâturages. Face à ce phénomène, il faut consentir d'urgence des investissements pour assurer la « viabilité climatique » des systèmes de gestion d'eau nécessaires à l'agriculture, développer des nouveaux systèmes de production tels que l'agriculture écologique, promouvoir la culture de plantes résistantes à la sécheresse et à la chaleur, et améliorer les filets de protection sociale à l'intention des petits exploitants.

Principaux résultats pouvant être obtenus grâce à des interventions éprouvées

- » Doubler, durablement, des rendements agricoles sur tout le continent africain, pour réduire la pauvreté, la faim et la malnutrition;
- » Passage progressif de l'agriculture de subsistance à l'agriculture commerciale

afin d'accélérer la croissance économique et de la rendre résiliente aux incidences prévues des changements climatiques sur le long terme;

- » Amélioration de la nutrition des enfants et de leur résultats scolaires au moyen de programmes d'alimentation scolaire et autres programmes de nutrition;
- » Mise à la disposition des populations vulnérables, et notamment des enfants de moins de deux ans, des micronutriments associés à des traitements anthelminthiques afin d'assurer l'absorption des substances nutritives.

Principales recommandations

- 1.1 Pour faire face sur le court terme aux conséquences de la crise résultant de la hausse mondiale des cours des denrées alimentaires, la communauté internationale doit mobiliser des moyens financiers à hauteur de 755 millions de dollars. Le Groupe de pilotage exhorte les gouvernements à saisir l'occasion que présente la hausse des prix des denrées alimentaires pour réduire les subventions agricoles qui faussent les échanges et éliminer les barrières au commerce des produits agricoles.
- 1.2 Les gouvernements tout comme l'ensemble de la communauté internationale doivent prêter leur concours plein et entier à l'exécution du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (PIDAA), qui définit le cadre du soutien à la conception et à l'exécution de stratégies nationales en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire.
- 1.3 Les gouvernements des pays africains, soutenus par les partenaires au développement et en collaboration avec le secteur privé, doivent lancer une révolution verte africaine, dans le cadre du PIDAA. Les principales mesures

à prendre portent sur l'accès à des semences améliorées, à des engrais et à des services d'encadrement agricole et financier, sur le renforcement de la gestion des sols et des ressources en eau, sur la modernisation des infrastructures en milieu rural, sur le renforcement des associations d'exploitants agricoles, et sur l'expansion de l'accès aux marchés, en collaboration étroite avec le secteur privé. Ces mesures doivent être étayées par une réforme des politiques agricoles et des institutions compétentes et s'accompagner d'achats de denrées alimentaires locales aux fins de l'aide alimentaire.

- 1.4 En collaboration avec les gouvernements des pays africains, la communauté internationale doit augmenter les financements extérieurs destinés à soutenir l'agriculture africaine, qui devront passer de 1 à 2 milliards de dollars par an à quelque 8 milliards de dollars d'ici à 2010. Toutes les sources de financement bilatérales et multilatérales⁵ doivent être mobilisées dans la cadre de cet effort urgent et sans précédent, dans le strict respect des principes énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Le Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique présentera une série de propositions circonstanciées sur les moyens de mobiliser ces sources.
- 1.5 Il faut aider les pays africains qui le souhaitent à mettre en place des programmes d'alimentation scolaire faisant appel à des denrées produites localement, qui viseront tous les

⁵ Parmi les principales institutions de financement de l'agriculture en Afrique figurent la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et le FIDA, ce dernier s'employant actuellement à mobiliser des fonds pour augmenter sensiblement sa dotation au cours de sa prochaine reconstitution des ressources.

élèves du primaire. Il faut aussi exécuter des programmes de nutrition à l'échelle nationale afin de lutter contre les carences en micronutriments (iode, vitamine A, zinc, fer, etc.), en portant une attention particulière aux enfants de moins de deux ans. La distribution de rations alimentaires à emporter incitera les filles à aller en classe. Ces programmes, auxquels le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM) peuvent apporter leur concours, exigent un apport extérieur estimé à 4 milliards de dollars par an. Progressivement, ce financement sera de plus en plus assuré par des ressources nationales.

1.6 Il faut investir beaucoup plus dans la recherche agricole, notamment pour ce qui a trait aux cultures et à l'élevage à haut rendement, aux techniques de production agricole durable, ainsi qu'à la résilience à la sécheresse et aux répercussions prévisibles des changements climatiques. Ces investissements progressifs doivent être conformes aux principes énoncés dans le PIDAA, en particulier au Cadre pour la productivité agricole en Afrique (CPAA), et appuyer la recherche en Afrique par le biais du Forum africain pour la recherche agricole (FARA), des organisations sous-régionales, et des centres participant au Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI).



2. Éducation

Plusieurs pays africains sont sur la bonne voie pour parvenir d'ici à 2015 à assurer une éducation primaire pour tous et ce grâce à l'énorme effort consenti par les gouvernements africains et à l'aide efficace des partenaires au développement. Cette aide s'est inscrite dans le cadre de programmes d'aide bilatérale et multilatérale sensiblement améliorés ainsi que de l'Initiative de mise en œuvre accélérée de l'Éducation pour tous (IMOA-EPT). Il n'en reste pas moins que certains pays n'avancent que lentement vers la réalisation de l'éducation primaire universelle (OMD 2). Des millions d'enfants — et particulièrement les filles (OMD 3) — issus de familles pauvres et de collectivités rurales n'ont pas accès à l'enseignement primaire; de nombreux pays, en effet, n'étant pas en mesure de dispenser des services adéquats à leurs populations, continuent de tolérer des droits et autres frais scolaires qui ont un effet dissuasif sur la scolarisation. Des défis persistent pour ce qui est de l'accès à l'enseignement post-primaire, à la qualité de l'enseignement et aux problèmes que posent les pandémies, les catastrophes naturelles et les guerres civiles. Les pays doivent parvenir à améliorer les programmes d'enseignement, renforcer la gestion des systèmes d'éducation, offrir de meilleurs supports pédagogiques et augmenter l'enveloppe budgétaire allouée à la formation, au recrutement et à la gestion des enseignants. Ainsi, on estime que l'Afrique aura besoin de 4,5 millions d'enseignants supplémentaires pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

Le secteur de l'éducation est structuré de telle manière qu'il est possible de porter à l'échelle les montants qui lui sont alloués; l'efficacité de l'aide y relative a d'ailleurs fait de grands progrès. Il faut cependant continuer à renforcer les capacités des gouvernements pour établir et exécuter des plans d'éducation

susceptibles d'être financés. Pour leur part, les partenaires au développement doivent aligner l'aide qu'ils fournissent sur les priorités nationales, y compris à travers l'harmonisation des dispositifs mondiaux de suivi et le respect des engagements qu'ils ont pris.

Malgré les très bons résultats enregistrés, les montants alloués à l'éducation sont très insuffisants. L'IMOA-EPT a besoin d'urgence de nouveaux apports pour exécuter des plans sectoriels ayant été approuvés ou devant être approuvés dans les prochaines années. Avec des ressources supplémentaires fournis par des sources d'aide bilatérale et multilatérale ainsi que par des initiatives mondiales telle que IMOA-EPT, il sera possible d'étendre l'aide à un plus grand nombre de pays africains, et notamment ceux qui sortent d'un conflit. Les gouvernements de ces pays seraient alors en mesure de formuler des stratégies sectorielles intégrées en vue de répartir de façon équilibrée les enveloppes allouées au développement du jeune enfant, à l'alphabétisation, ainsi qu'à l'enseignement primaire, secondaire, professionnel et supérieur. L'augmentation des apports provenant de ces dispositifs aidera à réaliser les objectifs des OMD et de l'EPT. En mettant en œuvre ces stratégies, les pays africains consolideront leur capital humain et stimuleront la croissance de tout le continent.

Principaux résultats pouvant être obtenus grâce à des interventions éprouvées

- » Réalisation des objectifs de l'initiative Éducation pour tous d'ici à 2015 : permettre à tous les enfants d'achever un cycle complet d'études primaires, assurer la protection de la petite enfance de manière compréhensive, augmenter de 50 % le taux d'alphabétisation des adultes par rapport à 2000, éliminer les disparités entre les sexes dans l'éducation,

améliorer la qualité de l'enseignement et favoriser l'éducation permanente;

- » Améliorer d'ici à 2015 l'accès à l'enseignement secondaire, professionnel et supérieur.

Principales recommandations

2.1 La communauté internationale devrait tenir les engagements qu'elle a pris en faveur de l'éducation et ce, en faisant intervenir tous les instruments bilatéraux et multilatéraux, notamment en assurant le financement intégral du Fonds catalytique de l'IMOA-EPT. Les partenaires de développement devraient en particulier :

- » Remédier d'urgence à l'insuffisance des fonds alloués à l'IMOA pour financer l'enseignement primaire dans les pays à faible revenu dont les plans sectoriels approuvés supposent un budget d'au moins 1 milliard de dollars;
- » Accroître, par le biais de l'IMOA et d'autres dispositifs d'aide bilatérale et multilatérale, l'aide aux pays dont les plans seront approuvés dans les prochaines années;
- » Faire en sorte que les pays vulnérables et ceux qui ne bénéficient que d'un engagement limité des bailleurs de fonds reçoivent une aide adéquate aux fins de l'éducation.

Dans l'ensemble, pour atteindre les OMD relatifs à l'éducation et les objectifs EPT d'ici à 2015, il faudrait que l'aide extérieure à l'Afrique se chiffre chaque année à quelque 8,3 milliards de dollars, sans compter les programmes d'alimentation scolaire (voir la recommandation 1.5). Ce montant ne couvre pas non plus l'enseignement technique ou professionnel, ni l'enseignement supérieur, qui sont indispensables pour stimuler la croissance économique et exigeront un financement supplémentaire.

- 2.2 Dans le cadre de l'approbation des plans et projets, les partenaires de l'IMOA devraient systématiquement déterminer si les plans sectoriels nationaux concordent avec les ressources prévues pour la réalisation des objectifs des OMD et de l'EPT d'ici à 2015. Dans la mesure du possible, les partenaires de l'IMOA devraient appuyer chaque pays à remanier ses plans d'éducation en vue d'atteindre les objectifs de 2015. Il est indispensable que les partenaires aient une vision à long terme, qui aille au-delà des résultats pouvant être obtenus au cours d'un cycle de planification quadriennal ou quinquennal.
- 2.3 Tous les partenaires de développement devraient systématiquement donner une suite favorable aux demandes des pays bénéficiaires concernant l'aide sur le long terme au secteur de l'éducation, afin d'assurer l'appropriation des programmes par ces pays, la prévisibilité du financement, la répartition judicieuse des tâches entre bailleurs de fonds et l'alignement complet avec les systèmes nationaux sur plusieurs années.
- 2.4 Les dirigeants africains doivent considérer comme hautement prioritaire la mise sur pied d'appareils statistiques permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs en matière d'éducation. La communauté internationale, pour sa part, devrait les aider dans leur action et, pour ce faire, consolider le Groupe de haut niveau de l'EPT et le Groupe de travail de l'EPT correspondant qui sont les instances où :
- » Les pays peuvent partager des meilleures pratiques ainsi que leurs expériences en vue de concevoir et exécuter des plans intégrés relatifs à l'éducation favorisant la réalisation des objectifs OMD et EPT;
 - » Les progrès accomplis peuvent être suivis à l'échelle mondiale au moyen du Rapport mondial de suivi sur l'EPT.



3. Santé

Le continent africain n'est, dans l'ensemble, pas sur la bonne voie pour atteindre les OMD relatifs à la diminution du taux de mortalité infantile, à l'amélioration de la santé maternelle et à la lutte contre les maladies infectieuses (OMD 4, 5 et 6). Cela étant, les résultats obtenus sur d'autres continents, ainsi que les progrès récemment constatés dans plusieurs pays africains, montrent que ces objectifs peuvent être atteints à travers l'Afrique. Il n'en reste pas moins que l'aide est insuffisante pour permettre de porter à l'échelle les interventions éprouvées et les investissements critiques dans les systèmes de santé de base. Dans la plupart des pays africains, les infrastructures de base, les ressources humaines, le matériel et les fournitures ne suffisent pas pour fournir les services essentiels relatifs à la santé maternelle, infantile et génésique, ni pour maîtriser et traiter les maladies infectieuses. Le paludisme et d'autres maladies à transmission vectorielle qui pourraient être contenues et traitées continuent à faire des millions de victimes en Afrique et se propagent sur le continent du fait de la hausse des températures induite par les changements climatiques.

Pour le secteur de la santé, il existe de nombreux mécanismes de financement international et d'assistance technique en faveur des pays africains. Ainsi, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (le « Fonds mondial ») a mobilisé des milliards de dollars et obtenu des résultats remarquables sur le continent africain. De même l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI) a contribué à l'extension de la vaccination. IDA 14 de la Banque mondiale, a contribué à la lutte contre le VIH et le paludisme et piloté des programmes novateurs en matière d'assurance maladie et de financement axé sur les résultats. De même, l'Initiative cataly-

tique dont la coordination est assurée par l'UNICEF, a fourni des fonds indispensables au renforcement des systèmes de santé et à l'expansion des services de santé aux fins de la réalisation des OMD.

Les mécanismes actuels de financement bilatéral et multilatéral des systèmes de santé sont adéquats pour permettre d'atteindre les Objectifs, à condition qu'ils s'alignent en tous points sur les priorités nationales et que leur dotation réponde à l'impératif de financement intégral des plans relatifs aux soins de santé de base. À eux tous, ils pourront venir compléter les ressources nationales mobilisées pour financer des stratégies globales de santé au niveau national, avec l'objectif d'atteindre l'accès universel aux services de santé de base essentiels.

La multiplicité des bailleurs de fonds, le manque de financement prévisible sur le long terme et l'attention excessive accordée à l'aide aux projets sont des défis majeurs que la mise en oeuvre des principes énoncés dans la Déclaration de Paris devra permettre de surmonter. Les huit organismes mondiaux s'occupant de questions de santé (le « H8 »), le Partenariat international pour la santé (IHP), la Campagne mondiale pour la réalisation des OMD liés à la santé et l'initiative Harmonisation pour la santé en Afrique (HHA) améliorent de plus en plus l'harmonisation et l'alignement entre les agences. Ces dispositifs existants sont judicieusement conçus et il conviendrait maintenant d'en étendre la portée.

L'aide apportée dans ces domaines clés permettra aux pays africains d'exécuter la Stratégie africaine pour la santé qui permettra de faire face à la crise sanitaire qui frappe de nombreux pays africains, et donner aux Africains les moyens de mener une vie saine et plus productive. La réalisation des OMD dans le domaine de la santé en Afrique aura ainsi une forte incidence sur

l'atténuation de la pauvreté et le développement économique.

Principaux résultats pouvant être obtenus grâce à des interventions éprouvées

- » Accès généralisé à des systèmes intégrés de santé primaire qui font efficacement face aux contraintes sur le plan de la demande et de l'offre, notamment :
 - » Des ressources humaines en nombre suffisant pour administrer et assurer des services de santé à tous les niveaux;
 - » Un accès adéquat aux médicaments et autres produits essentiels;
 - » Des systèmes d'approvisionnement et de logistique adéquats;
 - » Des infrastructures et des équipements appropriés;
- » Accès universel et gratuit à la vaccination et aux interventions essentielles à la survie des enfants;
- » Accès universel et gratuit aux services de santé génésique, y compris les soins obstétricaux d'urgence, les accoucheurs qualifiés et les services de planification familiale;
- » Accès universel et gratuit aux services de prévention, d'atténuation et de traitement de l'infection par le VIH et du sida d'ici à 2010;
- » Réduction de 50 % du taux de prévalence du paludisme d'ici à 2010, par rapport à 2000, et de près de 100 % du taux de mortalité liée à cette maladie d'ici à 2015;
- » Maîtrise de la tuberculose au moyen de l'exécution du Plan mondial Halte à la tuberculose;
- » Réduction radicale des taux de morbidité et de mortalité liés aux maladies tropicales négligées et à d'autres maladies répandues.

Principales recommandations

3.1 Tous les partenaires de développement, y compris les bailleurs de fonds qui ne sont pas membres du CAD, les fondations philanthropiques et d'autres donateurs, devraient systématiquement donner une suite favorable aux demandes des pays bénéficiaires concernant les approches sectorielles et les accords à long terme dans le domaine de la santé, comme préconisé par le IHP, afin de déterminer les besoins de financement et assurer le financement pluriannuel et prévisible des systèmes de santé; ces partenaires devraient se partager les tâches de manière judicieuse et s'aligner entièrement sur les systèmes nationaux.

3.2 La communauté internationale devrait aider les pays africains à :

- » Développer les systèmes de santé primaire en vue de fournir les services de santé de base essentiels énumérés ci-dessus (par exemple, le renforcement des ressources humaines, le fonctionnement des installations de santé, la construction de dispensaires et de postes de santé locaux en vue de rendre universel l'accès aux services, le renforcement des services médicaux au niveau communautaire, et des interventions sur la demande, y compris des subventions à l'intention des groupes de population les plus pauvres afin d'éliminer les obstacles financiers à l'accès aux services de santé essentiels et/ou mettre progressivement un terme aux redevances couvrant l'utilisation des services);
- » Universaliser les soins obstétricaux d'urgence d'ici à 2015;
- » Renforcer les capacités des agents de santé communautaires et de niveau inter-

médiaire tout en répondant également au besoin de personnel plus hautement qualifié et spécialisé⁶.

Le financement des systèmes de santé peut être acheminé par les volets dédiés aux systèmes de santé du Fonds mondial et de GAVI ou d'autres mécanismes de financement bilatéral et multilatéral.

3.3 Il faut intensifier l'aide internationale prêtée aux services intégrés de planification familiale par le biais du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), d'autres grandes institutions et d'organismes d'aide bilatérale.

3.4 Il faut continuer à étendre la portée des programmes de prévention, de maîtrise et de traitement de l'infection par le VIH et du sida, du paludisme, de la tuberculose et d'autres maladies exigeant une attention prioritaire, notamment les maladies tropicales négligées qui sont endémiques, par l'intermédiaire du Fonds mondial et d'autres dispositifs.

Compte tenu des synergies entre les divers objectifs en matière de santé, le montant de l'apport extérieur destiné à financer les interventions énumérées ci-dessus devrait être de 25 à 30 milliards de dollars par an d'ici à 2010⁷. L'allocation de la majeure partie des fonds doit s'accompagner d'une certaine flexibilité pour permettre de combler les déficits de financement des plans nationaux, y compris ceux entrant dans le cadre du IHP.

⁶ Pour un complément d'information, consulter le site: <http://www.who.int/workforcealliance/fr>

⁷ Ces estimations, comme les autres estimations concernant la santé, sont données à titre préliminaire et doivent être confirmées par des évaluations décentralisées pour chaque pays. Pour un complément d'information, voir le [tableau 2](#).



4. Infrastructures et facilitation du commerce

Le manque de réseaux de transports, d'électricité et de communications, de systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement et autres services d'infrastructure entrave considérablement la croissance économique, le commerce et la lutte contre la pauvreté en Afrique. Si l'on considère par exemple l'électricité — facteur essentiel de la croissance économique et de la réalisation de l'OMD 1 — environ 35 pays connaissent actuellement une crise énergétique caractérisée par des interruptions fréquentes de l'approvisionnement. Les 700 millions d'habitants de l'Afrique sub-saharienne (mise à part l'Afrique du Sud) partagent une capacité combinée de génération d'électricité équivalente à celle de l'Argentine, pays qui compte moins de 40 millions d'habitants. Cela signifie qu'un Africain sur quatre seulement a accès à l'électricité, cette proportion étant ramenée à tout juste 10 % dans les zones rurales.

Pourtant, même si l'importance de l'infrastructure en Afrique est généralement admise, le financement reste dérisoire dans ce domaine. En particulier, les investissements dans les projets évolutifs de production d'énergie — notamment les grandes centrales hydroélectriques — et les réseaux de transmission doivent considérablement augmenter pour que le continent puisse réaliser les OMD. En plus de ces investissements en capital, il faut augmenter sensiblement les dépenses publiques d'entretien des infrastructures, en particulier dans le secteur des transports. Il importe en particulier de faire en sorte que les services d'infrastructure aient un coût abordable si l'on veut que les populations pauvres y est effectivement accès.

Avec un très grand nombre de petits pays, dont 15 sans littoral, et 63 bassins

fluviaux partagés, les besoins d'infrastructure de l'Afrique doivent être satisfaits à l'échelle régionale afin que les États puissent profiter d'économies d'échelle, développer le commerce intra-africain et accroître leur compétitivité dans l'économie mondiale. Un financement plus important est donc nécessaire au niveau régional pour les groupements énergétiques, les réseaux de transport, l'infrastructure de communication de base (figure 1) et la gestion transfrontalière de l'eau.

La hausse des températures et l'évolution pluviométrique qui résultent des changements climatiques devraient peser lourdement sur les infrastructures de l'Afrique. L'usure croissante des axes routiers entraînera une augmentation des coûts d'entretien. Des systèmes additionnels de stockage de l'eau seront nécessaires pour faire face à la variabilité climatique grandissante, réduire l'impact des phénomènes extrêmes et assurer un approvisionnement stable en eau pour la consommation humaine, l'agriculture et la production d'électricité.

La faisabilité de progrès rapides dans l'amélioration de l'accès aux infrastructures essentielles est attestée par l'expérience récemment acquise dans le secteur de l'eau. Grâce à des programmes minutieusement conçus, faisant appel à un financement syndiqué de la part de la communauté des bailleurs, plusieurs pays d'Afrique sont en bonne voie d'atteindre la cible des OMD concernant l'eau. Des progrès analogues peuvent être faits dans d'autres secteurs de l'infrastructure si des ressources internes et externes suffisantes sont allouées à la mise en œuvre de stratégies judicieuses.

Le Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique estime que des investissements publics et privés d'un montant de 52,2 milliards par an seront nécessaires pour venir à bout des principaux goulots d'étranglement concernant l'infrastructure.

Environ la moitié de ce financement devra aller au secteur de l'énergie. Certains investissements d'infrastructure, — les technologies de l'information et de communication en particulier, ainsi que certains investissements dans le domaine de l'énergie — peuvent attirer un cofinancement privé considérable, tandis que d'autres, concernant les routes par exemple, nécessiteront un financement public essentiellement. Sur le montant de 52,2 milliards susmentionné, environ 41,3 milliards de dollars devraient provenir de fonds publics, dont 23,5 milliards seraient mobilisés dans le cadre d'un financement public externe (on trouvera des détails dans le tableau 2). Pour atteindre cet objectif de financement, l'aide publique consacrée au développement des infrastructures doit au moins doubler d'ici 2010. Le Brésil, la Chine, l'Inde et d'autres partenaires non membres de l'OCDE/CAD sont des bailleurs de fonds de plus en plus importants dans ce secteur. On estime que le financement concessionnel et non-concessionnel fourni par la Chine chaque année pour des projets d'infrastructure en Afrique est aussi important que celui de tous les pays de l'OCDE combinés.

Outre la contribution des infrastructures nationales et régionales améliorées aux perspectives commerciales et de croissance des pays africains, de plus grands efforts sont nécessaires pour renforcer les aspects institutionnels de la facilitation du commerce — tels que des systèmes douaniers efficaces et la promotion des normes régionales par le biais des Communautés économiques régionales. La plupart des pays les moins avancés d'Afrique ont mené à bien des Études diagnostiques sur l'intégration du commerce prévues dans le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce. Ces études doivent à présent être traduites en stratégies de développement du commerce et de compétitivité, qui nécessitent une aide accrue et coordon-

Figure 1 : Investissements minimaux nécessaires dans les groupements énergétiques régionaux (les maillons manquants sont représentés par des lignes rouges)



née des partenaires au développement pour donner aux pays d'Afrique les moyens de surmonter les principaux obstacles relatifs aux échanges commerciaux.

Principaux résultats pouvant être obtenus grâce à des interventions éprouvées :

- » Mettre en place une connectivité et une infrastructure suffisantes pour accroître la productivité, fournir des services à moindre coût et permettre aux pays d'Afrique de s'intégrer dans l'économie mondiale :
- » Réseaux régionaux efficaces de routes, voies ferrées, canaux, groupements énergétiques et technologies de l'information et de la communication, pour intégrer les économies africaines et donner aux pays sans littoral un accès fiable aux ports maritimes;
- » Électrification suffisante des zones rurales et urbaines;
- » Réseaux de transport appropriés, y compris un développement considérable du réseau routier rural;
- » Diminuer de moitié la proportion de la population n'ayant pas accès à des systèmes adéquats d'approvisionnement en eau et d'assainissement; et
- » Renforcer les institutions nationales et régionales pour promouvoir l'intégration régionale, les projets d'infrastructure régionaux et la facilitation du commerce à travers l'Afrique.

Principales recommandations :

4.1. Lancer un « New Deal » en faveur du secteur énergétique pour prévoir et construire des installations évolutives de production et de transmission dans toute l'Afrique, et améliorer la performance des producteurs d'électricité. Appelées à jouer un rôle important dans le déve-

loppement du secteur énergétique de l'Afrique, les énergies non polluantes, en particulier l'hydro-électricité, peuvent contribuer à contenir les émissions de gaz à effet de serre. Des investissements supplémentaires sont nécessaires dans les systèmes énergétiques décentralisés afin d'accroître l'accès aux combustibles pour la cuisine et le chauffage des ménages, l'énergie motrice et l'électricité hors réseau. Au total, l'APD consacrée à l'énergie doit être portée à 11,5 milliards de dollars par an.

- 4.2. La communauté internationale devrait contribuer au financement des infrastructures régionales (couloirs de transport routier, groupements énergétiques, infrastructures hydrauliques polyvalentes, technologies de l'information et de la communication, par exemple), comme l'indiquent le Plan d'action à court terme pour l'infrastructure du NEPAD et d'autres plans régionaux. Les pays d'Afrique devraient établir des budgets suffisants pour financer ces projets régionaux. Ensemble avec les institutions régionales, ils devraient allouer des ressources et développer les capacités pour mettre au point des projets de financement de sources publiques, privées ou associant les secteurs public-privé. Il faudra pour cela un investissement ponctuel de 10 milliards de dollars pour les réseaux d'électricité et de transport, et un apport d'un montant estimatif de 2 milliards de dollars pour achever la mise en place de réseaux régionaux de communications à large bande⁸.
- 4.3 La communauté internationale devrait appuyer les pays d'Afrique à exécuter

⁸ Cet investissement ponctuel a été pris en compte pour calculer le montant annuel des investissements nécessaires figurant dans le [tableau 2](#).

leurs stratégies nationales afin d'atteindre les cibles fixées pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Il faudra y consacrer chaque année, sous forme de financement externe, un montant estimatif de 5,8 milliards. En outre, un montant d'environ 0,8 milliard de dollars sera nécessaire chaque année pour investir dans les infrastructures d'irrigation.

- 4.4. L'APD consacrée aux infrastructures en Afrique, y compris les installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement, doit au moins doubler d'ici 2010 et être acheminée par le biais des dispositifs mis en place par les institutions de développement bilatérales du G8, la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement, la Banque mondiale et la Commission européenne (tableau 2). Tous les investissements en matière d'infrastructures devraient être systématiquement à l'épreuve du climat.
- 4.5. Le Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce pour les pays moins avancés et l'initiative d'Aide pour le commerce, qui sont d'importants mécanismes d'appui aux efforts déployés par les pays pour renforcer leurs capacités et leur performance commerciales, doivent devenir complètement opérationnels. Les partenaires bilatéraux et multilatéraux devraient appuyer les pays africains intéressés à établir et appliquer des plans, arrêtés par les pays et dûment chiffrés, permettant de mettre en œuvre les recommandations sur la facilitation du commerce formulées dans les Étu-

des diagnostics sur l'intégration du commerce prévues dans le Cadre intégré⁹. Des stratégies nationales et des évaluations des besoins dans le cadre de l'initiative d'Aide au commerce similaires devraient être mises au point par les pays d'Afrique intéressés qui ne font pas partie du Cadre intégré. Parallèlement, des stratégies d'intégration aux communautés économiques régionales devraient être élaborées et appliquées.

- 4.6. Les donateurs multilatéraux et bilatéraux devraient recourir davantage aux partenariats public/privé pour mobiliser des fonds publics et renforcer la collaboration avec les bailleurs non membres du CAD et d'autres partenaires par le biais du cofinancement de projets et d'autres nouveaux instruments de financement hybride.
- 4.7. Le Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA) devrait être renforcé afin d'appuyer le suivi des résultats obtenus dans le domaine de l'infrastructure, en particulier dans les secteurs des transports et de l'énergie, où des progrès sont nécessaires pour réaliser l'OMD 1 (pauvreté) et l'OMD 7 (viabilité environnementale). Le ICA pourrait servir à assurer la syndication coordonnée du financement des stratégies nationales relatives aux infrastructures.

⁹ On ne dispose pas d'estimations solides sur les besoins de financement supplémentaires concernant la facilitation du commerce au-delà de l'infrastructure centrale. Actuellement, environ 100 millions de dollars sont déboursés chaque année pour la facilitation de commerce en Afrique. Ce montant devrait au moins doubler pour mettre en œuvre des stratégies nationales de renforcement des capacités et des performances commerciales.



5. Systèmes statistiques nationaux

La disponibilité de statistiques de qualité pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des OMD et du développement en général s'améliore; elle reste cependant insuffisante dans bon nombre de pays d'Afrique. La principale cause en est la faible capacité statistique des gouvernements nationaux et, dans certains cas, la demande insuffisante des utilisateurs. C'est un cercle vicieux dans lequel des systèmes statistiques insuffisamment développés et financés produisent des données médiocres voire inutiles. Le résultat en est que les utilisateurs n'accordent aucune valeur aux produits statistiques obtenus. Les ressources et les capacités statistiques demeurent par conséquent insuffisantes.

Avec l'aide des partenaires au développement, les pays africains doivent accroître les dépenses publiques consacrées aux systèmes statistiques nationaux nécessaires pour suivre efficacement le progrès vers les OMD et élaborer les stratégies de développement nationales (y compris les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP)), ainsi que pour mettre en œuvre le Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement de la capacité statistique en Afrique, c'est-à-dire le mécanisme régional de suivi du Plan d'action de Marrakech pour la statistique adopté en 2004.

Principaux résultats pouvant être obtenus avec des interventions éprouvées :

- » Réalisation de la série de recensements prévus en 2010;
- » Renforcement des programmes d'enquêtes sur les ménages en vue de définir et de suivre les stratégies pour l'atteinte des OMD;

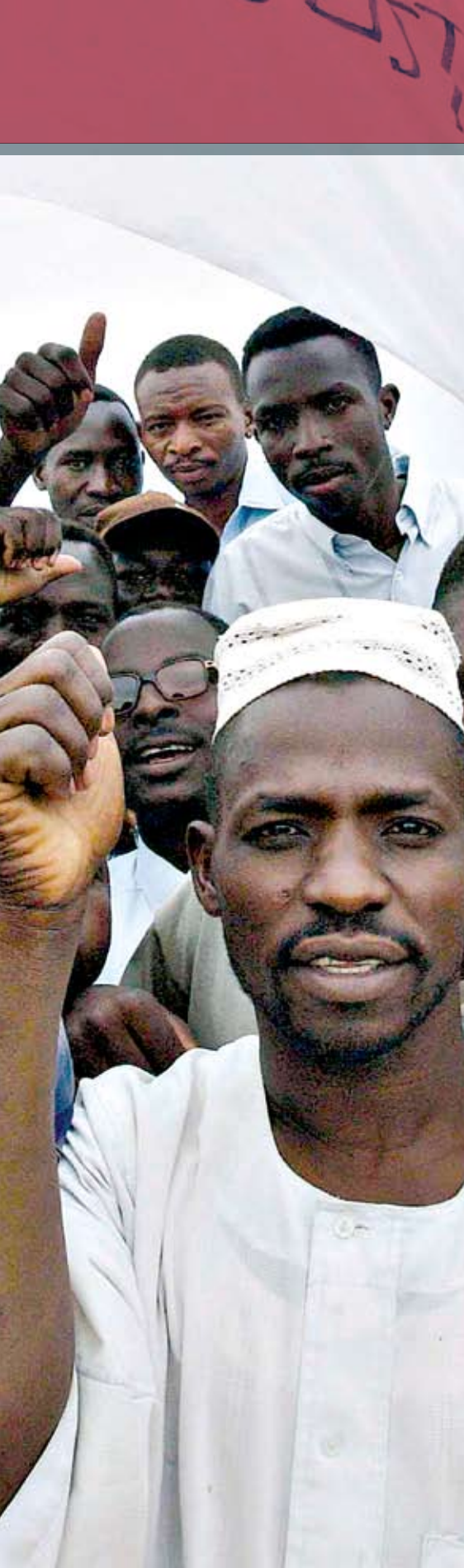
- » Systèmes intégrés d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil;
- » Capacité statistique renforcée pour l'analyse des données et leur diffusion à toutes les parties intéressées, et mise en place de programmes de formation durables, accessibles à tous les pays d'Afrique;
- » Capacité renforcée de production et d'utilisation des statistiques ventilées par sexe; et
- » Harmonisation des statistiques dans toute l'Afrique à des fins de comparabilité.

Principales recommandations :

5.1. Avec l'appui des partenaires du développement, les gouvernements devraient financer et mettre en œuvre des Stratégies nationales de développement de statistiques susceptibles de bénéficier de financement, le but étant de renforcer les systèmes de données et de développer les capacités statistiques dans toute l'Afrique. Un soutien devrait

être apporté en particulier à la série de recensements de 2010, à la création des systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, et à l'infrastructure pour la conduite d'enquêtes socioéconomiques de meilleure qualité et fournissant des données comparables. Un montant d'environ 250 millions de dollars¹⁰, sous forme de financement externe, devra être consacré chaque année aux investissements nécessaires et aux dépenses de fonctionnements associées. L'appui aux Stratégies nationales de développement des statistiques pourrait être fourni par le biais du Cadre stratégique régional de référence pour le développement de la capacité statistique en Afrique (CSRR).

¹⁰ Soit un montant estimatif de 85 millions de dollars pour les recensements, de 50 millions de dollars pour les enquêtes sur les ménages, de 80 millions de dollars pour les systèmes d'enregistrement des données d'état civil et de statistiques de l'état civil, de 20 millions de dollars pour le développement institutionnel et de 15 millions de dollars pour d'autres activités de formation.



6. Efficacité et prévisibilité de l'aide

Les progrès réalisés dans l'application des mesures énoncées dans la Déclaration de Paris en vue d'accroître l'efficacité de l'aide demeurent trop lents. Les partenaires au développement devraient en particulier remédier à la fragmentation des activités des bailleurs de fonds; promouvoir la collaboration et la complémentarité, notamment en répartissant plus clairement les tâches; aligner plus nettement leurs apports financiers sur les stratégies, politiques et systèmes nationaux, et accroître autant que possible le soutien budgétaire. L'importance toujours croissante des pays donateurs à revenu élevé non membres du CAD (États du Golfe, par exemple), de la coopération Sud-Sud avec des partenaires tels que le Brésil, la Chine et l'Inde, et des grandes fondations privées montre qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts pour harmoniser l'action des donateurs et renforcer l'efficacité de l'aide. Le Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui doit se tenir à Accra en 2008 sera l'occasion d'accélérer les progrès dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Le Partenariat Dépenses publiques et responsabilité financière (PEFA) qui regroupe de multiples donateurs est à cet égard un mécanisme important d'intégration et d'harmonisation.

Le Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique est particulièrement préoccupé de constater que le volume de l'aide n'est toujours pas à la hauteur des engagements internationaux existants et que le décaissement des niveaux actuels de financement du développement ne sont pas suffisamment prévisibles au niveau des pays. Les gouvernements du monde entier se sont engagés à accroître l'APD au Sommet du G8 à Gleneagles en 2005 et au Conseil européen de mai 2005, entre autres réunions tenues en prélude au Sommet mondial organisé

par l'ONU cette même année. Toutefois, les progrès n'ont pas eu lieu au train que supposaient ces engagements. Les gouvernements des pays d'Afrique, comme ceux des pays d'autres régions en développement, craignent que les engagements pris pour accroître l'APD conformément au Consensus de Monterrey de 2002 — qui ont promis des efforts concrets pour que l'aide allouée atteigne 0,7 % du RNB — ne se concrétisent pas.

Généralement, les pays d'Afrique ne connaissent pas aujourd'hui le volume d'aide au développement dont ils bénéficieront dans les années à venir et ne savent pas non plus comment cette aide va s'échelonner. Étant donné l'absence de prévisibilité des versements au titre de l'aide, il est difficile pour les gouvernements de planifier les investissements publics et les dépenses à effectuer dans les grands domaines visés par les OMD que sont l'agriculture, la santé, l'éducation et l'infrastructure. À moins que des échéanciers raisonnablement précis puissent être arrêtés pour le décaissement de l'aide, pays par pays, et qu'il en soit tenu compte dans les programmes macroéconomiques nationaux, les États ne seront pas en mesure d'utiliser effectivement l'aide au développement existante et toutes nouvelles augmentations de cette dernière. Les ministres africains des finances ont attiré l'attention sur les problèmes posés par la prévisibilité insuffisante des apports d'APD lors de la réunion qu'ils ont tenu à Addis-Abeba en avril 2007.

Après l'adoption de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, l'importance de la prévisibilité a été mieux perçue sur le plan technique, mais il faut encore que les donateurs modifient leurs pratiques de sorte à améliorer cette prévisibilité suffisamment pour que les pays d'Afrique se lancent dans l'exécution de programmes pluriannuels de dépenses publiques pour l'atteinte des OMD. Tous les bailleurs de fonds devraient

réexaminer leurs procédures et prendre les dispositions pratiques voulues pour établir des échéanciers pluriannuels pour la portée à l'échelle de l'aide pays par pays.

Principaux résultats :

- » Prévisibilité suffisante des apports d'APD pour permettre la programmation des investissements et l'augmentation progressive de la prestation de services sociaux afin d'atteindre les OMD.
- » Harmonisation accrue des apports des donateurs et meilleure répartition des tâches afin de réduire les coûts de transaction liés à l'utilisation de l'APD par les gouvernements africains; et
- » Alignement complet de l'aide au développement sur les systèmes nationaux et — autant que faire se peut — recours accru aux mesures d'appui budgétaire pour appuyer les priorités nationales et réduire les coûts de transaction.

Principales recommandations :

- 6.1. Chaque pays qui fournit de l'aide au développement devrait réaffirmer son intention d'appliquer intégralement la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et d'honorer l'engagement qu'il a pris en 2005 d'accroître l'APD conformément aux dispositions Consensus de Monterrey visant à déployer des efforts concrets pour atteindre la cible de 0,7 % du RNB;
- 6.2. Chaque donateur bilatéral devrait présenter des échéanciers, établis pays par pays, pour indiquer la façon dont il intensifiera son aide à l'Afrique afin d'honorer les engagements existants, y compris ceux pris à Gleneagles et d'autres engagements pour 2010, qui représentent un montant de 25 milliards de dollars supplémentaires, l'objectif étant de parvenir à 54 milliards

ou 90 dollars par habitant aux prix et aux taux de change de 2004¹¹.

- 6.3. La Banque africaine de développement, la Banque mondiale, le FMI, le système des Nations Unies et l'Union africaine devraient aider les États africains à continuer à appliquer des cadrages solides, ainsi qu'à concevoir des politiques et des programmes pour l'utilisation efficace des augmentations de l'aide prévues tout en préservant la croissance macroéconomique et la stabilité.
- 6.4. Les gouvernements et les partenaires au développement devraient adopter officiellement des conventions décri-

¹¹ Soit 62 milliards, ou à peu près 105 dollars par habitant aux taux de change de 2007.

vant les rôles et les responsabilités de chacun pour garantir que les promesses de financement soient tenues et alignées sur les systèmes nationaux; procéder à une répartition claire des tâches entre bailleurs de fonds : prévoir de recourir au soutien budgétaire chaque fois que possible; délier l'aide; concevoir et appliquer toute condition d'octroi de l'aide de manière à renforcer la prévisibilité; et tenir compte des programmes sectoriels existants et d'autres propositions de nature à améliorer leur mise en œuvre¹².

¹² Les « contrats OMD » préconisés par la Communauté européenne en sont un exemple. Voir aussi les recommandations 2.1 et 3.1.



7. Traduire les OMD en programmes intégrés sur le terrain

C'est dans les pays et les communautés où vivent les populations les plus pauvres que les OMD seront mis en œuvre, et c'est dans ce contexte que les OMD doivent se concrétiser dans des programmes susceptibles de bénéficier de concours financiers qui soient efficaces, définissent clairement les responsabilités et puissent faire l'objet d'un suivi efficace. Or, les programmes de pays en Afrique restent entravés par un financement à la fois insuffisant et imprévisible et ne comprennent pas de description détaillée de toute la gamme des politiques et des dépenses d'appui publiques nécessaires pour assurer une croissance économique soutenue et la réalisation des OMD.

Les membres du Groupe de pilotage aideront les États africains à renforcer les stratégies de développement qu'ils auront eux-mêmes arrêtées, y compris leur DSRP, en vue d'atteindre les objectifs nationaux de croissance économique et de réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, dont les OMD. En particulier, ils sont favorables à la préparation d'études de pays énonçant des solutions axées sur les résultats qui permettraient d'accroître les dépenses et de renforcer les politiques en vue de la réalisation des OMD. Ces études de cas illustreront la manière dont les engagements concernant les politiques et le financement peuvent être concrétisés par des programmes précisant les responsabilités qui incombent aux gouvernements et aux partenaires au développement dans leur réalisation.

Par ailleurs, le Groupe de pilotage souligne qu'il importe de renforcer la cohésion et la coordination au niveau national entre les partenaires au développement. La Déclaration de Paris offre un cadre solide pour cette coordination. En même temps, le système

des Nations Unies procède de plus en plus à des programmations conjointes entre les organisations qui le composent.

Principaux résultats :

- » Stratégies rigoureuses susceptibles de bénéficier de financement qui, si elles sont intégralement appliquées, accéléreront la croissance économique et contribueront à la réalisation des OMD et d'autres objectifs de développement convenus au niveau international.

Principales recommandations :

- 7.1 La Banque africaine de développement, la Banque mondiale, le FMI, le système des Nations Unies et l'Union africaine devraient aider les gouvernements qui demandent une aide pour l'éta-

blissement de scénarios « Gleneagles/ OMD ». Ces scénarios indiqueront la façon dont les engagements internationaux — qui porteraient d'ici 2010 le montant de l'aide au développement de l'Afrique à 105 dollars par habitant en moyenne (90 dollars aux taux de change de 2004) — peuvent être concrétisés par l'application de politiques et de programmes au niveau des pays et des communautés en vue de parvenir à de résultats tangibles¹³. L'établissement de ces scénarios sera coordonné avec les partenaires au développement au niveau des pays.

¹³ Des travaux sont déjà en cours au Bénin, au Ghana, au Libéria, au Niger, en République centrafricaine, au Rwanda, en Sierra Leone, en Tanzanie, au Togo et en Zambie. Les autres pays qui en feront la demande bénéficieront d'un appui.

Tableau 1 : Les huit objectifs du Millénaire pour le développement

Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim

- Cible 1.A :** Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.
- Cible 1.B :** Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif.
- Cible 1.C :** Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.

Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

- Cible 2.A :** Faire en sorte que d'ici 2015, tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, aient les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

- Cible 3.A :** Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile

- Cible 4.A :** Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle

- Cible 5.A :** Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.
- Cible 5.B :** Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici 2015.

Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

- Cible 6.A :** D'ici 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du VIH/sida.
- Cible 6.B :** D'ici 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida.
- Cible 6.C :** D'ici 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du paludisme et d'autres maladies graves.
-

Objectif 7 : Préserver l'environnement

- Cible 7.A :** Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources naturelles.
-
- Cible 7.B :** Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici 2010.
-
- Cible 7.C :** Réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base.
-
- Cible 7.D :** Améliorer sensiblement, d'ici 2020, les conditions de vie de 100 millions d'habitants des taudis.

Objectif 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement

- Cible 8.A :** Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire. Cela suppose un engagement en faveur de la bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international.
-
- Cible 8.B :** Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés. Cela suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.
-
- Cible 8.C :** Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale).
-
- Cible 8.D :** Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme.
-
- Cible 8.E :** En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement.
-
- Cible 8.F :** En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et des communications, profitent au plus grand nombre.
-

Tableau 2 : Récapitulatif des possibilités de passage à l'échelle en Afrique

Possibilité de passage à l'échelle	Récapitulatif des principaux résultats	Chef de file	Principaux mécanismes de financement multilatéraux (parmi plusieurs sources)	Montant estimatif des besoins en financement public externe d'ici 2010, toutes sources confondues
Productivité agricole	<p>Lancement d'une révolution verte africaine, dans le cadre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Doublement des rendements agricoles d'ici 2012 • Passage à l'agriculture commerciale • Renforcement de la recherche agricole en Afrique 	FAO, FIDA, Banque mondiale, UA/NEPAD	Tous mécanismes bilatéraux et multilatéraux disponibles	8 milliards de dollars par an ⁱ
Nutrition et programmes d'alimentation scolaire	<p>Élimination des retards de croissance et de la malnutrition chronique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès universel aux micronutriments essentiels • Programme intégral d'alimentation scolaire • Traitement anthelminthique 	UNICEF, PAM, Banque mondiale	UNICEF, PAM (renforcement des efforts existants)	4 milliards de dollars par an ⁱⁱ
Éducation	<p>Réalisation de tous les objectifs de l'initiative Éducation pour tous et application du Plan d'action pour la deuxième décennie pour l'éducation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme complet de soins à la petite enfance • Éducation primaire pour tous • 50 % d'amélioration du taux d'alphabétisation des adultes • Égalité des sexes dans l'éducation • Éducation de qualité • Développement de l'enseignement secondaire, professionnel et supérieur 	UA, UNESCO, UNICEF, Banque mondiale	Initiative de mise en œuvre accélérée de l'éducation pour tous	8,3 milliards de dollars par an ⁱⁱⁱ

Possibilité de passage à l'échelle	Récapitulatif des principaux résultats	Chef de file	Principaux mécanismes de financement multilatéraux (parmi plusieurs sources)	Montant estimatif des besoins en financement public externe d'ici 2010, toutes sources confondues
Systemes de santé, survie de l'enfant, santé maternelle	<p>Mise en place de systèmes de santé efficaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Systèmes complets de soins de santé primaires permettant de faire face aux problèmes liés à l'offre et à la demande • Ressources humaines suffisantes pour assurer les soins de santé, y compris des agents de santé communautaires rémunérés • Accès universel aux activités d'immunisation et aux interventions essentielles à la survie de l'enfant • Accès universel aux services de santé génésique, dont les soins obstétricaux d'urgence et les services de sages-femmes qualifiées 	UNICEF, OMS	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination : guichets de financement des systèmes de santé	10 milliards de dollars par an ^{iv}
Planification de la famille	Accès universel aux services de planification familiale	FNUAP, OMS	FNUAP	1 milliard de dollars par an ^v
Programmes verticaux de lutte contre les maladies	<p>Programme global de lutte contre le sida, la tuberculose, le paludisme et les maladies tropicales négligées, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévention efficace de l'infection au VIH et accès universel aux traitements du sida d'ici 2010 • Taux de prévalence du paludisme réduit de moitié d'ici 2010 (par rapport à 2000), avec un taux de mortalité proche de zéro d'ici 2015 • Lutte contre la tuberculose dans le cadre du Partenariat mondial Halte à la tuberculose • Diminution radicale des taux de morbidité et de mortalité associés aux maladies tropicales négligées 	ONUSIDA, UNICEF, OMS	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme	<p>17 milliards de dollars par an au total^{vi}, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • VIH/sida : 12 milliards de dollars par an • Paludisme : 2,4 milliards de dollars par an • Tuberculose : 2,0 milliards de dollars par an • Maladies tropicales négligées : entre 0,5 et 1,0 milliard de dollars par an

Possibilité de passage à l'échelle	Récapitulatif des principaux résultats	Chef de file	Principaux mécanismes de financement multilatéraux (parmi plusieurs sources)	Montant estimatif des besoins en financement public externe d'ici 2010, toutes sources confondues
Infrastructure et facilitation du commerce	<p>Connectivité et infrastructure suffisantes pour accroître la productivité, fournir des services peu coûteux et permettre aux pays d'Afrique de s'intégrer dans l'économie mondiale, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réseaux régionaux efficaces de routes, voies ferrées, canaux, groupements énergétiques, TIC • Diminution de moitié de la proportion de la population n'ayant pas accès à des systèmes adéquats d'approvisionnement en eau et d'assainissement • Électrification suffisante des zones rurales et urbaines et accès à d'autres services énergétiques modernes • Réseaux de transports appropriés, et développement considérable du réseau routier rural notamment • Institutions adéquates pour promouvoir la facilitation du commerce à travers l'Afrique 	BAfD, CE, Banque mondiale	<p>Consortium Banque mondiale/BAfD/CE facilité par le Consortium pour les Infrastructures en Afrique (ICA)</p> <p>Initiative de la BAfD pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement en milieu rural</p>	<p>23,7 milliards de dollars par an au total^{vii}, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Énergie : 11,5 milliards de dollars par an • Transports : 5,4 milliards de dollars par an • Eau et assainissement : 5,8 milliards de dollars par an • Irrigation : 0,8 milliard de dollars par an • TIC : aucun financement public externe n'est nécessaire • Facilitation du commerce : au moins 0,2 milliard^{viii} de dollars par an
Statistique	<p>Application de stratégies nationales de développement de la statistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de la série de recensements de 2010 • Systèmes complets d'enregistrement des faits d'état civil • Harmonisation des statistiques dans toute l'Afrique 	CEA, DESA, Banque mondiale	Possibilité de syndication par PARIS21	Environ 0,25 milliard de dollars par an ^{ix}

Possibilité de passage à l'échelle	Récapitulatif des principaux résultats	Chef de file	Principaux mécanismes de financement multilatéraux (parmi plusieurs sources)	Montant estimatif des besoins en financement public externe d'ici 2010, toutes sources confondues
Réalisation des OMD en Afrique	Programmes complets de dépenses publiques intersectorielles assortis d'objectifs quantitatifs clairs	Secrétaire général et Groupe de pilotage OMD/ Afrique, dirigeants du G8, Union africaine, secteur privé, fondations.	Tous mécanismes multilatéraux, bilatéraux et privés assurant un financement prévisible de qualité	Environ 72 milliards de dollars par an, dont 62 milliards (aux taux de 2007) provenant des membres du CAD (conformément à l'engagement de Gleneagles et, notamment, au Consensus de Monterrey et aux cibles fixées par l'UE pour l'APD); et d'autres apports provenant de donateurs non membres du CAD; de la collaboration Sud-Sud; de fondations privées et d'instruments novateurs de cofinancement privé.

ⁱ Source : Estimations préliminaires établies par le groupe de travail de Bellagio pour une révolution verte en Afrique (22 février 2008).

ⁱⁱ Source : Estimations du PAM, 2008.

ⁱⁱⁱ Source : Sous-groupe thématique chargé de l'éducation; Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous, 2008.

^{iv} Estimations de la Commission Macroéconomie et Santé.

^v Source : Rapport « Investir dans le développement » (2005) du Projet Objectifs du Millénaire.

^{vi} Source : Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, rapport de 2007 sur les ressources nécessaires au Fonds mondial pour 2008-2010.

^{vii} Les estimations ne concernent que le financement public externe; source : Sous-groupe thématique chargé de l'infrastructure et de la facilitation du commerce.

^{viii} En partant de l'hypothèse d'un doublement, au minimum, du montant actuel de l'APD destinée à la facilitation du commerce en Afrique (hors infrastructure de base). Des estimations plus solides sur les besoins de financement seront disponibles lorsque les pays auront procédé aux études diagnostiques sur l'intégration du commerce prévues dans le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce.

^{ix} Source : PARIS21, données rassemblées pour le Plan d'action de Marrakech pour la statistique et la mise en place du partenariat « Statistics for Results » dirigé par la Banque mondiale.

Pour un complément d'information : www.mdgafrica.org

Email : secretariat@mdgafrica.org

Photos : Photo ONU